

## PREFACE DE LA SECONDE EDITION.

---

Cette seconde édition du code de procédure, mise au courant de la législation jusqu'à date, (le statut 2 Édouard VII inclusivement), comprend plusieurs nouvelles matières qui n'étaient pas contenues dans la première édition, en particulier les règles de pratique des différents tribunaux de la province, et les *tarifs d'honoraires des avocats, des notaires, des registrateurs, du greffier des appels, des protonotaires de la Cour Supérieure, des greffiers de la Cour de Circuit, des shérifs et des huissiers.*

Toute une série de *nouveaux tarifs pour les officiers de justice* vient d'être promulguée, et comme ces tarifs entreront en vigueur le 2 juillet prochain 1902 et seront d'un usage journalier, il est important qu'ils soient inclus dans un ouvrage comme celui que l'éditeur présente maintenant au public.

De nouvelles annotations et de nouveaux renvois ont été placés dans le corps du code. C'est ainsi, par exemple, que DES RENVOIS AUX RÈGLES DE PRATIQUE ont été mis à la suite des articles du code qui pouvaient être complétés ou éclairés par ces règles.

Les observations des Commissaires ont été arrangées et coordonnées, de manière à en rendre l'usage plus facile.

Enfin cet ouvrage comprend tout ce qui est d'un usage constant dans la pratique.

ALBERT-P. DORAIS,  
OSCAR-P. DORAIS,

MONTREAL, le 31 mai 1902.